



# Document politique du Town Hall Biens communs (mondiaux)

**#CitiesAreListening**

Circuit Hall Track

Un document politique préparé pour le  
Congrès mondial et Sommet des dirigeants locaux et  
régionaux de CGLU

Daejeon, Corée  
10-14 octobre 2022

Présenté par

**The Global Platform for the Right to the City**

**Cities Coalition for Digital Rights**

**Open Society Foundation**

**Accord**

**Unicef**

**Food and Agriculture Organization of the United  
Nations**



Global Platform for the Right to the City  
Plataforma Global por el Derecho a la Ciudad  
Plateforme Globale pour le Droit à la Ville



CITIES COALITION  
FOR  
DIGITAL RIGHTS  
Read the declaration

**OPEN SOCIETY  
FOUNDATIONS**



Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations



**Red Mujer y Hábitat  
América Latina y Caribe**



Habitat International Coalition  
Coalición Internacional del Hábitat  
Coalition Internationale de l'Habitat  
التحالف الدولي للموئل  
अंतरराष्ट्रीय पर्यावास गठबन्धन



**dpu**  
Development  
Planning Unit



**WIEGO**  
Women in Informal Employment  
Generating and Organizing

## Résumé exécutif

Ce document est conçu comme une contribution essentielle au processus de Town Hall que Cités et Gouvernements Locaux Unis promeut dans le cadre de son 7e Congrès mondial, qui se tiendra à Daejeon, en Corée du Sud, du 10 au 14 octobre 2022. Son contenu est le fruit d'un effort de collaboration entre des organisations de la société civile, des universitaires et des agences des Nations unies, en consultation avec des gouvernements locaux et régionaux. Les propositions et recommandations prospectives sont fondées sur les enseignements tirés et la réflexion critique des initiatives en cours dans des régions du monde entier.

Les biens communs constituent un champ d'expérimentation sociale et d'action transformatrice en plein essor. Rassemblant différents acteurs à des échelles multiples, les biens communs sont considérés comme une stratégie cruciale pour relever deux des défis les plus pressants de notre époque : l'accroissement des inégalités et des injustices socio-économiques et une crise écologique aiguë. Qu'il s'agisse du logement, des services publics ou de l'alimentation, des espaces publics, de la culture ou d'internet, il semble de plus en plus évident que les biens communs urbains retrouvés jouent un rôle essentiel dans la promotion de l'engagement communautaire et l'exploration d'options de gouvernance alternatives/innovantes au-delà du clivage privé/public. En ce sens, ils représentent également un élément fondamental pour un contrat socioterritorial renouvelé de démocratie directe et participative émanant de la base.

*Considérés à la fois comme des ressources (matérielles ou immatérielles) et des pratiques sociales, les biens communs sont au cœur du droit innovant à la ville et des mouvements et agendas municipalistes. En tant que stratégie, les biens communs fournissent un outil concret pour faire primer la fonction sociale et environnementale sur l'accumulation, la privatisation et la spéculation (par le biais, par exemple, des trusts fonciers communautaires et des coopératives), en garantissant un accès et un bénéfice égaux à tou·t·e·s. Dans le même temps, ils représentent une opportunité productive pour expérimenter de nouvelles formes de collaboration entre le public et la communauté (fourniture de services, équipements culturels, etc.).*

En outre, les biens communs et la mise en commun sont profondément liés aux visions du monde et aux pratiques des peuples autochtones qui, depuis longtemps, prennent soin de la planète pour les générations passées, présentes et futures. Compte tenu du rôle crucial que jouent les biens communs dans la reproduction sociale, les femmes sont, depuis des temps immémoriaux, à l'avant-garde de la protection et de la gestion collective des biens communs. Une approche féministe, décoloniale et intersectionnelle est donc nécessaire pour saisir pleinement la pertinence et le potentiel des stratégies communes en tant qu'outils concrets pour construire des sociétés non patriarcales, non racistes, non capitalistes et post-capitalistes.

Ce document comprend une série de recommandations spécifiques visant à créer les conditions nécessaires à la protection et à la promotion des biens communs. Les actions locales et mondiales se conçoivent comme nécessairement interconnectées et multisectorielles, tandis que le soutien public aux biens communs devrait toujours être aligné sur les obligations en matière de droits humains et sur l'objectif de promouvoir une plus grande équité, une justice sociale et une inclusion radicale. Organisées en termes d'initiatives immédiates et de transformations à moyen terme, les suggestions couvrent des domaines critiques d'action, tels que les exercices de cartographie participative et l'apprentissage entre pairs, les dialogues locaux et la coopération entre les autorités municipales/régionales et les groupes de base pour la création de cadres réglementaires

favorables, les politiques, programmes et budgets publics de soutien, des campagnes publiques actives et l'engagement dans les débats internationaux.

## Table des matières

Résumé exécutif	3
Table des matières	5
Remerciements et context	6
Qu'appelle-t-on Biens communs ? Vers une définition partagée	8
Les biens communs comme alternatives (ré) émergentes aux défis actuels	9
Pourquoi les Biens communs sont-ils pertinents pour un agenda commun entre la société civile et les gouvernements locaux et régionaux ?	13
Des environnements propices — de quoi les Biens communs ont-ils besoin pour prospérer ?	14
Recommandations pour favoriser et protéger les Biens communs	15
Références	19

## Remerciements

**Inspiré par la méthodologie participative des Town Halls, ce document est le résultat d'un processus collectif d'élaboration** développé entre janvier et juillet 2022, incluant une série de réunions en ligne et en personne ainsi que la co-production de contributions écrites. Animé par la Plateforme mondiale pour le droit à la ville, le groupe de travail du Town Hall Biens Communs était composé d'un large éventail d'organisations et de réseaux, notamment : la Coalition des villes pour les droits numériques, Open Society Foundations, le Centre africain pour la résolution constructive des conflits (ACCORD), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). On y retrouve également des représentant·e·s de trois caucus (transversaux) : la jeunesse (le grand groupe des enfants et des jeunes), le féminisme/les femmes (la Commission Huairou) et l'accessibilité (codirigé par General Assembly of Partners-Older Persons and Persons with Disabilities Partner Constituent Groups, World Blind Union, World Enabled). Parmi les participant·e·s aux multiples sessions de travail, citons Bartlett Development Planning Unit (DPU), FIAN International (FIAN), Habitat International Coalition, l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED), Observatori DESC (Barcelone, Espagne), Femmes dans l'Emploi Informel : Globalisation et Organisation (WIEGO).

## Une définition des biens communs : un débat animé et diversifié

Les biens communs constituent **un agenda théorique et politique puissant en constante expansion**. Des débats académiques en passant par les luttes et les initiatives communautaires, la pertinence des biens communs est mise en avant comme une stratégie multidimensionnelle qui place le bien-être collectif et la prise en charge des biens et pratiques naturels et sociaux dans le cadre d'un contrat social renouvelé.

Suite aux débats académiques et au soin de mouvements sociaux, le concept de "commoning" a été traduit par "communalisation" our part "mise en commun" pour décrire les pratiques, les stratégies et les processus de protection et de gestion collectives des biens communs. Comme indiqué dans le document, le débat et l'imagination et la construction collective autour de la théorie et de la pratique autour des biens communs sont encore ouverts et en développement, ouvrant la porte à l'introduction de vocabulaires nouveaux et à l'adaptation de concepts historiques.

En réponse et en opposition claire aux tendances à la privatisation et au profit, avec une concentration croissante du pouvoir et des ressources, la création, la protection et la gestion partagée des biens communs et de leurs bénéfices (avec ou sans participation de l'État) gagnent en légitimité et en force grâce à des initiatives dans le monde entier, progressant ainsi vers une distribution plus large et plus équitable des bénéfices et opportunités générés pour tout le monde. Qu'elle soit matérielle ou symbolique, cette conceptualisation répandue souligne **la double dimension des biens communs en tant que choses et processus dynamiques et collectifs dont les services sociaux et l'engagement constituent la composante cruciale**.

Bon nombre des expériences les plus substantielles autour des biens communs sont liées aux luttes de groupes marginalisés qui incluent, sans s'y limiter, les peuples autochtones, les communautés noires et racisées, les migrants et les réfugiés, les femmes de la base et les organisateurs communautaires, les personnes LGBTQIA+, les enfants et les jeunes, les personnes handicapées et les personnes âgées, les paysans, les dirigeantes

communautaires, les leaders de quartier et les communautés rurales qui défendent farouchement leurs terres, leurs forêts et leurs eaux contre de puissantes entreprises soutenues par des régimes souvent corrompus. **L'intérêt démontré pour les biens communs urbains semble plus récent et reste encore limité, bien qu'en plein essor**<sup>1</sup>. Qu'il s'agisse de jardins communautaires, de parcs et d'autres espaces publics, d'infrastructures, de services de base ou de logements abordables, les mouvements sociaux urbains, les universitaires et **les gouvernements locaux progressistes** dénoncent et résistent aux effets dévastateurs de la gentrification et de la privatisation dans le cadre de la mondialisation néolibérale. Le travail des universitaires et des militantes féministes concernant les perspectives non étatiques et non capitalistes est crucial pour explorer la pertinence des pratiques de mise en commun et élargir les horizons des diverses économies non marchandes qui ont lieu dans le monde entier dans les zones urbaines et rurales<sup>2</sup>.

Comme nous le savons, **les partenariats public-privé ont été la pierre angulaire de l'agenda néolibéral qui s'est imposé à l'échelle planétaire au début des années 80**. Sous le mantra TINA, « There Is No Alternative » (Il n'y a pas d'alternatives), ses promoteurs ont mis en œuvre un agenda agressif d'ajustement structurel (affaiblissement de l'état et les protections sociales), ont effectué un transfert massif de biens et services publics au secteur privé (en créant une dette publique privée) et ont mis en avant le modèle de gestion des entreprises comme étant le seul possible. Les impacts de cette trajectoire sont profonds, car de nombreuses institutions publiques et collectives ont été débilitées, laissant la voie libre à un pouvoir et un contrôle accrus des entreprises et à une attaque de plus en plus explicite et articulée contre les biens communs. Plus récemment, dans le contexte de crises sociales et environnementales aggravées par les effets combinés de la pandémie de COVID-19 et du changement climatique, **il s'avère nécessaire non seulement d'élargir, mais aussi de reconfigurer la sphère publique, par le biais d'une gouvernance multisectorielle et multiniveau des biens collectifs et des processus décisionnels collaboratifs qui placent les personnes et la planète au centre**.<sup>3</sup>

À partir des principes du droit à la ville et d'un municipalisme renouvelé, les initiatives de **partenariats public-communautaire** devraient contribuer à favoriser la cohésion sociale et des formes de citoyenneté active, avec des canaux organisés pour la mobilisation et l'action sociales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des institutions publiques et des mécanismes étatiques. En effet, la promotion et le renforcement des espaces d'autonomie et de gestion collective sont aussi importants que l'élargissement des espaces de reconnaissance, de représentation et de participation. Dans le même temps, ces processus devraient permettre une redistribution efficace des ressources matérielles et monétaires à l'échelle du quartier, au profit des groupes historiquement marginalisés et victimes de discrimination, notamment les personnes handicapées et les personnes âgées. L'accessibilité universelle<sup>4</sup> et la

<sup>1</sup> Deleixhe (2018) ; Dellenbaugh, Kip, Bieniok, Müller & Schwegmann (2015); Duru (2018) ; Enright & Rossi (2018); Huron (2015).

<sup>2</sup> Federici (2012) ; Federici & Caffentzis (2019); Gibson — Graham (2008) ; Gibson, Cameron & Healy (2016) ; Mies & Bennholdt-Thomsen (2001) ; Quiroga Díaz & Gago (2014).

<sup>3</sup> Comme l'indique une récente note d'orientation de l'Internationale des Services Publics : "En cette période de crises concomitantes, nous avons besoin de plus - et non de moins - de services publics universels de qualité, gérés dans l'intérêt commun et non dans un but lucratif. À moins que nous ne passions collectivement d'une exploitation des services publics selon un paradigme extractiviste à une approche fondée sur le bien commun et la solidarité, il ne peut y avoir de résilience, d'économies et de sociétés fonctionnelles, de perspective à long terme et de planète pour nous." (Cibrario, 2021, p. 10).

<sup>4</sup> Le nouvel Agenda urbain (2016), paragraphe 36, conformément à l'article 9 de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (2006), définit l'accessibilité comme les "...mesures appropriées dans les villes et les établissements humains pour faciliter l'accès des personnes handicapées, sur la base de l'égalité avec les autres, à l'environnement physique des villes, en particulier aux espaces publics, aux transports publics, au logement, aux établissements d'enseignement et de santé, à l'information et à la communication publiques (y compris les technologies et systèmes

conception universelle<sup>5</sup> des infrastructures physiques et des informations sont une condition préalable à l'inclusion et à la participation des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées, et sont donc des éléments clés des efforts de mise en commun.

**Le cadre du droit à la ville fournit des lignes directrices concrètes pour s'engager dans des initiatives de mise en commun transformatrices.** Les principes fondamentaux et les stratégies s'articulent autour de huit composantes principales : la non-discrimination, l'égalité des genres, la citoyenneté inclusive (détachée de la nationalité et du statut juridique), la participation politique renforcée, les fonctions sociales de la propriété et l'intérêt public défini collectivement, l'équité dans l'utilisation d'espaces et de services publics de qualité et plus sûrs, des économies diversifiées et inclusives (y compris les économies informelles, sociales et solidaires) et des liens plus justes et équilibrés entre les villes et les campagnes. Les liens étroits entre le droit à la ville<sup>6</sup> et les biens communs peuvent être caractérisés<sup>7</sup> par trois aspects : 1) les biens communs dans la ville ; 2) la ville en tant que bien commun ; et 3) les biens communs en tant qu'outil de mise en œuvre du droit à la ville.

## Qu'appelle-t-on Éléments clés pour comprendre les biens communs

La vitalité des biens communs en tant que champ d'expérimentation se reflète dans les débats animés sur leur conceptualisation et le large éventail d'initiatives qui se déroulent actuellement dans différentes régions du monde. Ce document se propose de contribuer à une **définition de travail** qui puisse à la fois permettre de visualiser les efforts existants et en encourager de nouveaux :

*Les biens communs sont des biens matériels et immatériels, des ressources, des services et des pratiques sociales considérés comme fondamentaux pour la reproduction de la vie. Ils ne peuvent donc pas être réduits à l'état de marchandises, mais doivent être pris en charge et gérés de manière collective, selon des principes démocratiques de participation directe, d'inclusion radicale, d'équité et de justice intersectionnelles dans un continuum d'innovation et d'engagement avec les générations passées et futures et toutes les formes de vie sur notre Terre nourricière.*

Malgré leur grande diversité, les expériences de mise en commun présentent généralement **trois caractéristiques principales** <sup>8</sup>:

1. **une communauté qui s'engage à surmonter les divisions et les inégalités sociales**, et où les compétences en matière d'autonomie peuvent être développées

d'information et de communication), et aux autres installations et services ouverts ou fournis au public, dans les zones tant urbaines que rurales."

<sup>5</sup> Entendu comme "la conception de produits, d'environnements, de services et de programmes utilisables par tous, dans toute la mesure du possible, sans qu'il soit nécessaire de les adapter ou de les concevoir de manière spécialisée" (Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (2006), article 2.

<sup>6</sup> Vous trouverez de plus d'informations dans le document de politique générale sur le droit à la ville.

Congrès mondial de CGLU, Durban. Disponible sur

[https://www.durban2019.uclg.org/sites/default/files/2019-10/Righ%20to%20the%20City\\_PolicyPaper.pdf](https://www.durban2019.uclg.org/sites/default/files/2019-10/Righ%20to%20the%20City_PolicyPaper.pdf)

<sup>7</sup> Suivant Fernandes (2021).

<sup>8</sup> Tiré des conceptualisations mises en avant par Federici & Caffentzis (2019) et Kolioulis (2022).

2. **Des ressources communes, qui ne sont pas commercialisées** et qui sont utilisées pour répondre aux besoins de la communauté
3. **Un ensemble de principes, d'accords et de pratiques** partagés, notamment des moyens de communication efficaces pour créer, maintenir, gouverner, protéger et reproduire les biens communs au moyen d'une gouvernance démocratique non autoritaire, inclusive et horizontale.

Ces caractéristiques expliquent que les biens communs constituent une forme spécifique d'organisation pour le bien-être social, qui se distingue à la fois des modèles privés et publics. **Les pratiques de mise en commun s'engagent à la non-marchandisation (privatisation) des ressources et des services communs, dont l'utilisation et la gestion doivent être guidées par la réalisation de leur fonction socio-environnementale.** Dans le même temps, elles se basent sur des mécanismes de démocratie directe et d'autogestion qui renforcent la communauté.

**On peut considérer les biens communs et les pratiques de mise en commun comme des efforts multidimensionnels et multi/transcalaires.** Ils englobent des ressources matérielles, symboliques et politiques et des relations sociales (notamment le logement et les terres, la nutrition et la santé, l'éducation et la culture, l'information et la communication, les affects, la solidarité et la créativité) qui relie les sphères d'action locales, nationales, régionales et mondiales.

Aux fins du présent document, certains thèmes clés pour l'action sont mis en évidence :

- Les systèmes alimentaires et l'agroécologie
- Les services de base, y compris l'eau et l'assainissement, l'énergie et l'internet, et la gestion des déchets ;
- Les systèmes de santé et de soins
- La culture et éducation
- L'information, la communication et les droits numériques
- Les espaces publics sûrs et accessibles et les moyens de subsistance
- Les ressources naturelles et les écosystèmes
- Les connaissances, les informations et les droits numériques
- Ils ont été sélectionnés sur la base d'un ensemble de critères combinés, comme la pertinence des sujets pour ce processus de Town Hall, l'expertise et les exemples disponibles au sein du groupe de Town Hall (plus les liens existants/potentiels avec d'autres Town Halls). On peut aussi citer la pertinence de ces questions pour les agendas de notre collectif et la capacité d'action/mandats (compétences). Vous retrouverez dans l'annexe, inclus dans la table suivante, plus de détails sur certaines des initiatives pertinentes en cours dans des régions du monde entier, impliquant des organisations de la société civile et des gouvernements locaux/régionaux..

## Les biens communs comme alternatives (ré)émergentes aux défis actuels

Comme nous l'avons indiqué, le débat et les pratiques autour des biens communs ne sont pas nouveaux. Cependant, ils connaissent actuellement un regain de pertinence en tant qu'élément clé pour soutenir les stratégies visant à relever les défis actuels auxquels sont confrontées les communautés du monde entier. Celles-ci nécessitent **un**

**changement de paradigme évident, notamment en termes de modèles de production, de consommation et de prise de décision.** Parmi ces défis, trois crises convergentes jouent un rôle particulièrement pertinent dans l'émergence des biens communs comme alternative aux modèles actuels de gestion et de distribution des ressources :

- **L'urgence environnementale/climatique** : expose le besoin flagrant de protéger les ressources naturelles et les écosystèmes, ainsi que de mettre en avant de nouveaux modèles de production, de consommation et de conception de notre relation avec la planète, en reconnaissant les expériences et les innovations pertinentes des mouvements communautaires et des leaders en matière de renforcement de la résilience communautaire.
- **La crise du COVID-19** : sous-tend le rôle clé que les autorités publiques et les communautés ont à jouer pour que les services et les biens essentiels, tels que le logement, l'eau et l'assainissement, la santé, des aliments nutritifs et durables, l'éducation, la gestion des déchets, internet et autres, soient réellement accessibles à tou·t·e·s.
- **La hausse des inégalités** : qui, couplée à la marchandisation et à la financiarisation croissantes de certains des biens et services cités ci-dessus, expose à la marginalisation et à la violation des droits d'un nombre croissant de personnes. Il devient impossible d'atteindre des niveaux de vie justes et équitables pour tou·t·e·s dans le cadre des modèles actuels qui donnent la priorité aux profits sur les personnes et la planète.

De plus, ces crises surviennent à un moment où les villes et les territoires changent spatialement/morphologiquement (en raison d'une urbanisation rapide et non planifiée), démographiquement (la population urbaine devenant globalement de plus en plus jeune) et en termes de gouvernance (avec une augmentation des conflits dans les zones urbaines), soulignant ainsi le besoin de nouvelles stratégies pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. La nécessité d'un changement de paradigme est évidente.

**Il est également évident que les nouveaux modèles doivent non seulement placer la protection des droits et des ressources clés au centre, mais aussi s'appuyer sur des approches plus ouvertes et participatives.** En ce sens, si l'émergence de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance centrale des institutions publiques (sous le slogan « public is back »), il est clair que cette idée de « public » doit également être élargie et reconfigurée, dans le cadre de mécanismes qui ouvrent et démocratisent les institutions et la prise de décision fondée sur la participation et l'implication directe, en particulier de ceux et celles qui sont traditionnellement laissés pour compte.

En ce sens, au-delà de la reconnaissance des biens communs et de leur importance, ce que nous voyons émerger aujourd'hui est **le potentiel renouvelé des processus de mise en commun que l'on pourrait mettre en œuvre en tant que stratégies pour mettre à profit l'action collective.** Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel de montée des conservatismes couplée à des efforts concertés de délégitimation des institutions publiques et de persécution envers une société civile mobilisée. Ainsi, la gestion collective des ressources et biens communs par le biais d'une collaboration

conjointe entre les organisations de la société civile et les institutions publiques présente une opportunité pour assurer une distribution plus juste et équitable de ces biens communs, mais aussi pour soutenir et étendre l'organisation collective.

En outre, d'autres collections et dépôts d'affaires et d'initiatives liées à la mise en commun peuvent être trouvés auprès des sources énumérées ci-dessous ::

- « L'avenir est public » - (Global)
- « L'accès à des services publics locaux de qualité pour tous : une condition préalable pour vaincre les inégalités » - Série de documents de travail GOLD VI n°02, (Global).
- Référentiel de cas pour le chapitre sur le commoning de la recherche GOLD VI - (Global).
- Cohabitat.io - (Global)>.
- « Initiative sur la richesse commune » (Angleterre)
- Minim - Observatoire du municipalisme - (Global)
- Villes transformatrices - Atlas des utopies - (Global)
- « Atlas des villes pour le changement » (en espagnol uniquement). Procomum (Brésil)

Au-delà d'une simple définition conceptuelle, les biens communs peuvent également être compris à travers leurs différentes formes de manifestation. Une compilation récente montre qu'au cours des deux dernières décennies, il y a eu 1 400 cas de remunicipalisation<sup>9</sup> d'un large éventail de services publics dans plus de 2 400 villes de 58 pays du monde entier<sup>10</sup>. Bien que toutes les remunicipalisations ne soient pas comprises comme des processus de mise en commun, elles s'inscrivent clairement dans la même logique de recherche/récupération de modèles alternatifs de gestion des ressources et des services et peuvent intégrer des éléments de mise en commun. En outre, lorsqu'on examine la remunicipalisation sous l'angle de la mise en commun, il est essentiel d'évaluer l'impact de ces processus en termes d'accessibilité des services et sur l'ensemble de la communauté (en particulier dans les cas où ces services sont également fournis par des travailleur·euse·s informel·le·s). D'après cette analyse, **la collaboration entre les organisations de la société civile, les coopératives, les syndicats et les gouvernements locaux et régionaux a pris trois formes principales :**

- a) coopération public-public (entre les municipalités)
- b) coopération public-communauté (entre les GLR et les organisations à but non lucratif)
- c) collaboration public-biens communs (mettant l'accent sur la coproduction et la copropriété des biens et services entre les institutions publiques et sociales).

<sup>9</sup> "La remunicipalisation est le retour des services publics du contrôle et/ou de la propriété privée sous quelque forme que ce soit à une propriété, une gestion et un contrôle démocratique publics complets. La remunicipalisation signifie que les municipalités et les gouvernements régionaux reprennent les services détenus et/ou gérés par le secteur privé qui sont commandés, sous concession ou financés par des organismes publics. Ce terme met l'accent sur la dimension infranationale du retour des services publics à la propriété publique dans les territoires et les communautés." V. Wegmann, Reprise en main de nos services publics, PSIRU-PSI, Greenwich, Royaume-Uni et Ferney-Voltaire, France, septembre 2020, p. 10, [https:// bit.ly/3fCricB](https://bit.ly/3fCricB)

<sup>10</sup> Kishimoto, S.; Steinfors, L. & Petitjean, O. (2021).

## Les biens communs comme alternatives (ré) émergentes aux défis actuels

Comme nous l'avons indiqué, le débat et les pratiques autour des biens communs ne sont pas nouveaux. Cependant, ils connaissent actuellement un regain de pertinence en tant qu'élément clé pour soutenir les stratégies visant à relever les défis actuels auxquels sont confrontées les communautés du monde entier. Celles-ci nécessitent un **changement de paradigme évident, notamment en termes de modèles de production, de consommation et de prise de décision**. Parmi ces défis, trois crises convergentes jouent un rôle particulièrement pertinent dans l'émergence des biens communs comme alternative aux modèles actuels de gestion et de distribution des ressources :

- **L'urgence environnementale/climatique** : expose le besoin flagrant de protéger les ressources naturelles et les écosystèmes, ainsi que de mettre en avant de nouveaux modèles de production, de consommation et de conception de notre relation avec la planète, en reconnaissant les expériences et les innovations pertinentes des mouvements communautaires et des leaders en matière de renforcement de la résilience communautaire.
- **La crise du COVID-19** : sous-tend le rôle clé que les autorités publiques et les communautés ont à jouer pour que les services et les biens essentiels, tels que le logement, l'eau et l'assainissement, la santé, des aliments nutritifs et durables, l'éducation, la gestion des déchets, internet et autres, soient réellement accessibles à tou-t-e-s.
- **La hausse des inégalités** : qui, couplée à la marchandisation et à la financiarisation croissantes de certains des biens et services cités ci-dessus, expose à la marginalisation et à la violation des droits d'un nombre croissant de personnes. Il devient impossible d'atteindre des niveaux de vie justes et équitables pour tou-t-e-s dans le cadre des modèles actuels qui donnent la priorité aux profits sur les personnes et la planète.

De plus, ces crises surviennent à un moment où les villes et les territoires changent spatialement/morphologiquement (en raison d'une urbanisation rapide et non planifiée), démographiquement (la population urbaine devenant globalement de plus en plus jeune), et en même temps, les zones urbaines sont les centres d'une population vieillissante de plus en plus mondiale<sup>11</sup>, et en termes de gouvernance (avec une augmentation des conflits dans les zones urbaines), soulignant ainsi le besoin de nouvelles stratégies pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. La nécessité d'un changement de paradigme est évidente. **Il est également évident que les nouveaux modèles doivent non seulement placer la protection des droits et des ressources clés au centre, mais aussi s'appuyer sur des approches plus ouvertes et participatives**. En ce sens, si l'émergence de la pandémie de COVID-19 a mis en évidence l'importance centrale des institutions publiques (sous le slogan « public is back »), **il est clair que cette idée de « public » doit également être élargie et reconfigurée, dans le cadre de mécanismes qui ouvrent et démocratisent les institutions et la prise de décision fondée sur la participation et l'implication directe, en particulier de ceux et celles qui sont traditionnellement laissés pour compte**.

En ce sens, au-delà de la reconnaissance des biens communs et de leur importance, ce que nous voyons émerger aujourd'hui est **le potentiel renouvelé des processus de mise en**

<sup>11</sup> Selon une publication récente, d'ici 2030, plus d'un milliard de personnes seront âgées de plus de 65 ans, tandis qu'en 2050, deux tiers de la population mondiale vivront dans des zones urbaines, avec près d'un milliard de personnes âgées vivant dans des villes du monde en développement (Das, Yuko, Chapman et Jain, 2022).

**commun que l'on pourrait mettre en œuvre en tant que stratégies pour mettre à profit l'action collective et bien être.** Ceci est particulièrement important dans le contexte actuel de montée des conservatismes couplée à des efforts concertés de délégitimation des institutions publiques et de persécution envers une société civile mobilisée. Ainsi, la gestion collective des ressources et biens communs par le biais d'une collaboration conjointe entre les organisations de la société civile et les institutions publiques présente une opportunité pour assurer une distribution plus juste et équitable de ces biens communs, mais aussi pour soutenir et étendre l'organisation collective.

## Pourquoi les Biens communs sont-ils pertinents pour un agenda commun entre la société civile et les gouvernements locaux et régionaux ?

**Les sphères locales et régionales se prêtent particulièrement bien à l'épanouissement de la gestion collective des biens communs par le biais de partenariats public-communautés.** Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons, à commencer par le degré de proximité que ces niveaux de gouvernement entretiennent avec les communautés et les résident·e·s. Cette proximité comporte deux éléments. D'une part, elle facilite le développement d'arrangements collectifs dont le cœur est la proximité et le contact avec les communautés. D'autre part, au cours des dernières décennies, les défis croissants rencontrés dans les villes, dont beaucoup sont liés aux crises citées ci-dessus, ont augmenté la pression sur les autorités locales et régionales pour qu'elles agissent et apportent des réponses, exigeant des niveaux d'action qui dépassent souvent leurs capacités, ressources et compétences.

En ce sens, **une collaboration renforcée avec la société civile dans le cadre de programmes de gestion collective peut permettre aux gouvernements locaux et régionaux d'améliorer leur capacité d'action.** Ils pourraient ainsi élargir les stratégies disponibles pour agir efficacement et en collaboration, afin de répondre à des défis de plus en plus complexes, en articulation avec les besoins et les demandes des communautés. Cependant, il est essentiel de noter que, plutôt que de soustraire les gouvernements locaux et régionaux à ces responsabilités et demandes croissantes, **les biens communs leur permettent de trouver des moyens collectifs et démocratiques de remplir leurs fonctions.**

Comme indiqué précédemment, il est clair que le contexte actuel appelle à une évaluation des modèles et des approches actuellement en place dans plusieurs domaines. Il s'avère nécessaire d'introduire des nouvelles pratiques et stratégies qui répondent mieux aux défis urgents et qui soient plus équitables et inclusives. Si cette logique s'applique à la fourniture des services de base (notamment les soins), les approches communes peuvent fournir des réponses à des limitations dans la capacité d'action des autorités publiques en termes de fourniture de services essentiels que la privatisation a cherché, en vain, à résoudre au cours des dernières décennies. **En outre, les arrangements collectifs pour la gestion des biens communs par les autorités publiques et la société civile sont plus équitables, puisque leur logique sous-jacente ne repose pas sur la rentabilité, et renforcent également les liens et la coopération entre la gestion publique et les sphères communautaires.**

Ainsi, les biens communs introduisent une nouvelle approche de la gestion et de la fourniture de ressources et de services, mais aussi de nouveaux modèles de gouvernance collective par la promotion d'une culture de la collaboration. Il est essentiel de créer des canaux plus diversifiés et plus efficaces pour l'inclusion et la participation des communautés

historiquement marginalisées, sous-représentées et exclues des canaux institutionnels d'élaboration des politiques et de prise de décision, comme les femmes, les enfants et les jeunes, les populations racialisées, les migrants et les réfugiés, les populations LGBTQIA+, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées.

## Des environnements propices — de quoi les Biens communs ont-ils besoin pour prospérer ?

Dans le cadre d'une telle approche, les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle clé à jouer au niveau du développement de cadres pour le renforcement des collaborations autour de la mise en commun, mais aussi dans la **protection des espaces politiques qui leur permettent de prospérer**. En ce sens, l'action ou l'inaction des gouvernements locaux et régionaux peuvent avoir un impact sur la protection de la gestion conjointe des biens communs à court, moyen et long terme.

Ceci est particulièrement pertinent en termes de **réglementation des mises en commun**. L'introduction d'un cadre réglementaire peut être une étape clé pour la reconnaissance et le soutien officiel des initiatives de mise en commun existantes, ainsi que pour ouvrir la porte à la création de nouvelles initiatives. Toutefois, la précaution est de mise, afin de ne pas surcharger les organisations, mais au contraire à répondre à leurs besoins et à leurs propositions, en leur fournissant les éléments et la sécurité dont elles ont besoin pour garantir leur pérennité et leur croissance. **Il est essentiel de reconnaître que les biens communs ne doivent pas être réglementés de la même manière que les collaborations avec des acteurs privés**. En ce sens, s'appuyer sur une approche ad hoc, participative et graduelle pour la réglementation peut être utile afin de réduire tout impact négatif et laisser place à l'apprentissage, la flexibilité et l'adaptation.

Compte tenu de la diversité des modes de gestion collective des biens communs, les pouvoirs publics peuvent adopter une stratégie tridimensionnelle pour soutenir et encourager les initiatives de mise en commun : respecter et faire confiance, protéger et réaliser.

### Respect et confiance

Une question clé concerne la **proactivité de l'action gouvernementale**. Étant donné que de nombreuses initiatives autour des biens communs sont menées par des organisations de la société civile et des communautés, le soutien institutionnel aux stratégies de mise en commun peut impliquer à la fois un **leadership actif** et une implication des autorités publiques. Il peut également bénéficier d'une **approche d'autonomisation qui donne aux initiatives communautaires l'espace et les outils pour s'épanouir et prospérer, en éliminant les obstacles et les préjugés potentiels (juridiques, réglementaires, financiers, politiques, attitudeux) à cet égard**. Pour cela, la flexibilité et une bonne compréhension du paysage organisationnel communautaire sont essentielles, afin que les gouvernements puissent calibrer leurs actions et passer d'une position de « soutien principal » à une position de « soutien et d'accompagnement ».

### Protéger

Au-delà de leur implication directe, les gouvernements peuvent jouer un rôle clé dans la **protection des initiatives de mise en commun (et des ceux et celles qui les impulsent)**

**contre d'éventuelles résistances ou représailles dans des configurations défavorables** en termes de soutien au développement des biens communs. Par exemple, il est essentiel de s'engager clairement en faveur du bien-être et de la protection des communautés pratiquant une mise en commun, et de mettre en place des mécanismes permettant de lutter contre leur stigmatisation, comme dans le cas des travailleur-s-e-s informel-l-e-s ou des habitant-e-s des bidonvilles, par exemple. En outre, il est également essentiel de mettre en place des mécanismes qui protègent et garantissent la continuité des accords de partage à l'avenir, afin que les biens communs ne soient pas privatisés et transformés en marchandises.

## Réaliser

L'engagement et la gestion sociale n'impliquent pas que l'État puisse se retirer de ses **engagements en matière de droits humains et de ses obligations en matière de lutte contre les inégalités structurelles**. Au contraire, il doit garantir le maximum de ressources disponibles et un soutien continu. En fait, lorsqu'elles encouragent activement les stratégies de mise en commun, les autorités locales et régionales peuvent jouer un rôle central en veillant à ce que celles-ci agissent effectivement comme des niveleurs pour une plus grande équité et égalité. En ce sens, un principe directeur clé pour le soutien des initiatives doit être qu'elles s'alignent sur une approche basée sur les droits et adoptent une perspective intersectionnelle. **Les initiatives autour des biens communs doivent toujours s'aligner sur les principes des droits humains.**<sup>12</sup>.

Il est également essentiel de se rappeler que tous les groupes n'ont pas accès aux biens communs de la même manière, ce qui reproduit souvent les modèles d'inégalité structurelle. Pour s'aligner véritablement sur l'objectif de promotion de l'égalité, la gestion conjointe des biens communs doit être organisée de manière à aborder et à inverser ces modèles. **En d'autres termes, la gestion commune doit être intrinsèquement féministe, antiraciste, anti-âgiste, intergénérationnelle et alignée sur l'émancipation et l'autonomie des personnes traditionnellement marginalisées et exclues.**

## Recommandations pour favoriser et protéger les Biens communs

**Les gouvernements locaux et régionaux ont un rôle crucial à jouer dans la protection, le renforcement et la multiplication des biens communs.** Même dans un contexte de compétences et de ressources limitées, des mesures pertinentes et efficaces peuvent être mises en œuvre en collaboration avec les organisations de base, les organisations de la société civile et le monde universitaire. **Des actions audacieuses sont nécessaires et possibles, qui relieront les interventions immédiates et les transformations à long terme du niveau local au niveau national, régional et international. Au cours de ce processus, il est essentiel d'établir des relations qui permettent de travailler en**

<sup>12</sup> Sur la base des normes et engagements internationaux, les mesures de fond doivent être conformes à l'obligation de respecter, protéger et garantir les droits humains tout en promouvant les biens communs. Les principes fondamentaux des droits humains comprennent l'autodétermination, la non-discrimination, l'équité et l'attention prioritaire aux personnes et aux groupes en situation de vulnérabilité, la solidarité, la participation, la responsabilité, la coresponsabilité et la justice distributive. En outre, les gouvernements locaux et régionaux sont tenus de distribuer le maximum de ressources disponibles, selon des critères d'allocation progressive et de non-rétrogression.

**collaboration, d'exploiter des partenariats impliquant de multiples acteurs et de s'appuyer sur les connaissances et les initiatives des populations locales.**

Il est également essentiel de reconnaître que ces processus collectifs de cocréation et de gouvernance collective autour des biens communs impliquent de profonds changements culturels et sociaux, qui pourraient engendrer des conflits, des tensions et des résistances. Dans ce sens, **il est particulièrement important de souligner la dimension du mise en commun en tant que processus**, qui implique une composante d'autorégulation et négociation menée par ceux et celles qui l'impulsent. Elle suppose également une composante pédagogique, basée sur l'apprentissage à travers des expériences concrètes, l'élaboration d'un ensemble de valeurs et de normes partagées qui répondent aux défis et aux questions qui émergent, en consolidant un environnement favorable à la croissance de ces espaces et processus. Pour cela, il est essentiel de mettre en place des canaux de communication, d'apprentissage, de transparence, de responsabilité et de suivi des initiatives, ainsi que des modèles pour évaluer et mettre en évidence l'impact social et communautaire de ces initiatives<sup>13</sup>. L'instauration de la confiance demande du temps et des efforts délibérés pour rester inclusive et ouverte aux nouvelles idées et approches.

Compte tenu de ses caractéristiques et de sa trajectoire, **Cités et Gouvernements Locaux Unis** est idéalement placé pour faire avancer un agenda partagé sur les biens communs, en rendant visible ce qui se passe déjà ainsi qu'en inspirant et facilitant les innovations et les alternatives dans un cadre collaboratif. En même temps, comme les partenariats locaux autour des biens communs peuvent jouer un rôle crucial dans la redéfinition et le renforcement de la sphère publique au niveau local, une fois transposées dans le domaine international, elles peuvent soutenir la création et l'identification d'agendas et de stratégies partagés. Ils pourront à leur tour jeter les bases d'une redéfinition de l'action commune au niveau international dans le cadre d'un multilatéralisme renouvelé.

Les recommandations suivantes sont axées sur des actions stratégiques visant à soutenir les initiatives de mise en commun existantes et à créer un environnement favorable à l'épanouissement de nouvelles initiatives. Elles sont donc de nature générale et se concentrent sur la manière dont les gouvernements locaux et régionaux peuvent créer des cadres généraux pour les initiatives de mise en commun. Des échanges et des débats plus structurés entre les acteurs à l'intérieur et à l'extérieur de CGLU, en s'appuyant sur les cartographies existantes et les répertoires, peuvent créer les conditions d'une meilleure connaissance et compréhension partagées des initiatives concrètes de mise en commun, afin d'informer en détail et de fournir des conseils pour la mise en œuvre de politiques spécifiques de mise en commun dans des domaines particuliers.

## Action immédiate

- A. Mettre en œuvre, avec les groupes concernés, **des consultations et des exercices de cartographie participative** des initiatives de mise en commun existantes et identifier les principales réalisations, les défis et le soutien disponible auprès des différents acteurs/secteurs. En même temps, fournir des mécanismes de collecte de données au niveau très local, avec la participation des organisations de base, des femmes et des leaders LGBTQIA+ au niveau des quartiers, y compris les enfants et

<sup>13</sup> L'utilisation d'une méthodologie de bilan communautaire pour quantifier le retour social des initiatives communautaires a été déterminante dans la négociation de l'accord pour la concession de l'utilisation de l'usine désaffectée de Can Batlló à Barcelone par une organisation de quartier. a été appliquée à un projet social sans but lucratif. Selon les calculs, ce retour social signifie que Can Batlló apporte 1,4 million d'euros par an à la ville par le biais d'activités autogérées et que pour chaque euro apporté par les institutions publiques, Can Batlló en génère quatre. Vous trouverez de plus amples informations sur le site suivant : <https://lahidra.net/programa-de-desarrollo-de-los-comunes-urbanos-en-barcelona/>

les jeunes, les personnes migrantes et les personnes réfugiées, les personnes handicapées et les personnes âgées..

- B. Identifier les lacunes et les possibilités du **cadre réglementaire**, suggérer les modifications et les améliorations nécessaires pour favoriser et protéger les biens communs, y compris la (re) municipalisation sous gestion collective des terres, des infrastructures et des services de base (énergie, eau et assainissement, gestion des déchets, production alimentaire, soins et services de santé, éducation, emploi, communications et internet).
- C. Analyser les **politiques publiques**, les programmes et les budgets existants, en identifiant les lacunes au niveau des services et les opportunités qui ne sont pas offertes équitablement et qui pourraient être adaptées ou modifiées pour soutenir les initiatives de mise en commun, telles que la fiducie foncière communautaire, les coopératives de logement social, l'amélioration des bidonvilles, les installations culturelles et les services communautaires.
- D. Identifier les biens **publics existants tels que les terrains, les bâtiments et autres installations comme les centres communautaires, les abris locaux et autres** qui ne sont pas utilisés à plein potentiel et qui pourraient être temporairement cédés et adaptés à une gestion collective partagée par les organisations communautaires.
- E. Établir des **canaux de communication bidirectionnels permanents, accessibles et inclusifs**, entre les autorités publiques et les acteurs communautaires, sur la base d'un engagement à faire progresser les initiatives de mise en commun par le dialogue, l'apprentissage, et l'action collectifs.
- F. S'engager dans les **débats internationaux** concernant la pertinence des biens communs en tant que partie intégrante d'un contrat social renouvelé qui place les personnes et la planète au centre.

### Action à moyen terme

- A. Promouvoir **l'apprentissage soutenu entre pairs et les échanges de renforcement des capacités** sur des initiatives communes à plusieurs niveaux (local, national, régional et international), en facilitant l'accès aux matériels et outils pédagogiques et de communication par le biais de programmes permanents, en partenariat avec des organisations de la société civile, des universités et d'autres acteurs/secteurs pertinents, y compris les enfants et les jeunes.
- B. **Conception participative d'innovations réglementaires et de mécanismes de collaboration et de contrôle social** qui garantissent que les initiatives répondent aux besoins locaux et assurent la durabilité à long terme des initiatives de mise en commun, telles que les « partenariats public -communauté », les « pactes de collaboration », les « accords sur les biens communs », le « cadre réglementaire des biens communs » et les « chambres des biens communs ».
- C. **Renforcer et amplifier les mécanismes existants**, tels que les marchés publics et les budgets participatifs, afin de donner la priorité aux entreprises/associations de l'économie sociale et solidaire, notamment celles qui contribuent à l'équité et à la diversité des genres, à la justice raciale et à l'inclusion des femmes, les enfants et les jeunes, les personnes migrantes et réfugiées, les populations LGBTQIA+, les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes âgées. Faire en sorte que les différents groupes sont correctement pris en compte et inclus dans les allocations budgétaires et les processus de budgétisation.



- D. **Concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes** spécifiques qui ciblent les inégalités structurelles et protègent et favorisent les biens communs, en mobilisant le soutien et les ressources (monétaires et autres) du secteur public et d'autres institutions, y compris les agences de coopération internationale et le système des Nations unies, en établissant des lignes directrices qui aident à hiérarchiser le soutien en fonction du potentiel des initiatives à contribuer à une égalité et à une inclusion plus larges dans le cadre d'une approche intersectionnelle.
- E. **Concevoir et lancer des initiatives de campagnes publiques** visant à amplifier l'éventail des références culturelles de ce que l'on entend par « biens communs » et à sensibiliser au rôle essentiel des biens communs dans la promotion de communautés, de villes et de territoires plus démocratiques, justes et durables pour tous et toutes.

## Références

- Abizaid O. & Ogando A. (2021). Développement urbain et gouvernance participative : Learnings from the co-creation of street vending ordinance 1787 in Lima. Contribution basée sur des cas au chapitre 9 : Démocratisation. Rapport GOLD VI sur les voies de l'égalité urbaine et territoriale. Barcelone : Cités et Gouvernements Locaux Unis, en partenariat avec KNOW, projet Knowledge in Action for Urban Equality, University College of London, WIEGO. Disponible à l'adresse : [https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch9\\_democratizing\\_63.pdf](https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch9_democratizing_63.pdf)
- Agopyan, K. (2022). La citoyenneté inclusive dans les villes et les établissements humains. Barcelone : Plate-forme mondiale pour le droit à la ville.
- droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/12/Right-to-the-City\\_Inclusive-Citizenship-in-cities-and-human-settlements.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/12/Right-to-the-City_Inclusive-Citizenship-in-cities-and-human-settlements.pdf)
- Conseil municipal de Barcelone. "Can Battló". Dernier accès le 30 septembre 2022. <https://www.meet.barcelona/en/visit-and-love-it/points-interest-city/antiga-fabrica-can-batllo-99400343700>
- Bravo, L. (2022). Villes et établissements humains avec des espaces publics de qualité. Barcelone : Plate-forme mondiale pour le droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/04/05\\_Right-to-the-City-QualityPublicSpaces\\_EN\\_final-1.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/04/05_Right-to-the-City-QualityPublicSpaces_EN_final-1.pdf)
- Caño Martin Pena Community Land Trust. Dernière visite le 30 septembre 2022. <http://cano3punto7.org/index-english.html>
- Castro Coma, M. y Forné Aguirre, L. (2021). Patrimonio Ciudadano : un marco para la colaboración público-comunitaria. Barcelone : La Hidra Cooperativa. Disponible sur <https://lahidra.net/informe-patrimonio-ciudadano-un-marco-para-la-colaboracion-publico-comunitaria/>
- Cibrario, D. (2021). Remunicipalisation et pandémie de COVID-19. Brief #5, Public Services International, Local and Regional Governments Workers' Network Series.
- Cibrario, D. & Wegmann, V. (2021). L'accès à des services publics locaux de qualité pour tous : une condition préalable pour vaincre les inégalités. Série de documents de travail GOLD VI #14, avril. Barcelone : Cités et Gouvernements Locaux Unis, en partenariat avec KNOW, projet Knowledge in Action for Urban Equality, University College of London, Public Services International et Public Services International Research Unit, University of Greenwich. Disponible sur [https://gold.uclg.org/sites/default/files/gold\\_vi\\_working\\_paper\\_02.pdf](https://gold.uclg.org/sites/default/files/gold_vi_working_paper_02.pdf)
- Cities Alliance et al. (2022). Caring Systems Policy Paper. Congrès mondial de CGLU, Daejeon.
- Cities for change. Atlas du changement. Dernier accès le 30 septembre 2022. <http://ciudadesdelcambio.org/>
- Ville de Bologne. (2014.) Règlement sur la collaboration civique pour les biens communs urbains. Disponible sur : <http://www.comune.bologna.it/media/files/bolognaregulation.pdf>
- Réseau du patrimoine climatique et al. (2022). L'agenda de la culture pour le climat. Congrès mondial de CGLU, Daejeon.
- Institut de développement des organisations communautaires. " Des logements pour tous à l'échelle de la ville, planifiés et construits par les gens ". Dernière consultation le 30 septembre 2022. <https://en.codi.or.th/baan-mankong-housing/baan-mankong-rural/>
- Réseau Cohabitat. Cohabitat.io. Dernier accès le 30 septembre 2022. <https://www.cohabitat.io/en>
- Common Wealth. " Un nouveau modèle ". Dernier accès le 30 septembre 2022. <https://www.commonwealth.co.uk/interactive-digital-projects/a-new-model>

Das, M. B. ; Yuko, A. ; Chapman, T. B. & Jain, V. (2022). Silver Hues : Building Age-Ready Cities. Banque mondiale, Washington, DC. Disponible à l'adresse <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/37259>

Dellenbaugh, M., Kip, M., Bieniok, M., Müller, A.K. & Schwegmann, M. (Eds.) (2015). Urban Commons. Moving Beyond State and Market. Berlin/Bâle : Bauverlag/Birkhäuser.

Dias S. & Ogando A. (2021). Construire la résilience en temps de crise : Le Forum sur les déchets et la citoyenneté à Belo Horizonte, Brésil . Contribution basée sur des cas au chapitre 7 : Renaturation. Rapport GOLD VI sur les voies de l'égalité urbaine et territoriale. Barcelone : Cités et Gouvernements Locaux Unis, en partenariat avec KNOW, projet Knowledge in Action for Urban Equality, University College of London, WIEGO. Disponible à l'adresse : [https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch7\\_renaturing\\_38.pdf](https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch7_renaturing_38.pdf)

Duru, B. (2018). "Que sont les biens communs ? Sur les biens communs naturels, urbains et sociaux et leurs effets sur les mouvements sociaux urbains." Dans E. Erdogan, N. Yüce & O. Özbay (Eds.), The Politics of the Commons : from Theory to Struggle (pp. 11-28). Istanbul : Association des droits civils et écologiques.

Escorihuela, I., Ribera, M. & Caicedo, N. (2021). Villes et établissements humains exempts de discrimination. Barcelone : Plate-forme mondiale pour le droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/02/05\\_Right-to-the-City-FreeDiscrimination\\_EN\\_v3.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/02/05_Right-to-the-City-FreeDiscrimination_EN_v3.pdf)

Federici, S. (2012). "La reproduction de la force de travail dans l'économie globale et la révolution féministe inachevée". Dans S. Federici, Révolution au point zéro. Houseworks, Reproduction, et lutte féministe (pp. 91-111). Brooklyn : PM Press.

Federici, S. & Caffentzis, G. (2019). " Les biens communs contre et au-delà du capitalisme ". En S. Federici, Re-enchanter le monde : Féminisme et politique des biens communs (pp. 85- 98). Oakland, CA : PM Press.

Fernandes, E. (2021). La ville comme bien commun : Un pilier du droit à la ville. Barcelone : Plate-forme mondiale pour le droit à la ville. Disponible sur <https://www.right2city.org/document/the-city-as-a-common-good-a-pillar-of-the-right-to-the-city/>

Garcia, E. (2021). L'impact de COVID-19 sur le droit à la ville. Barcelone : Plate-forme mondiale pour le droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/10/Right-to-the-City-Covid\\_EN\\_OK5.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/10/Right-to-the-City-Covid_EN_OK5.pdf)

Assemblée générale des partenaires et al. (2022). Time for a New Social Contract : Rebuilding Trust in Local Government. Congrès mondial de CGLU, Daejeon.

Gibson-Graham, J.K. (2008). "Diverse economies : performative practices for 'other worlds'". Progress in Human Geography, 32(5), 613-632.

Gibson, K., Cameron, J. & Healy, S. (2016). " Les communs comme politique postcapitaliste ". Dans A. Amin & P. Howell, Releasing the Commons : Rethinking the Futures of the Commons (pp. 192-212). Routledge.

Plateforme mondiale pour le droit à la ville et Coalition internationale Habitat (2019). Document d'orientation sur le droit à la ville. Congrès mondial de CGLU, Durban. Disponible sur [https://www.durban2019.uclg.org/sites/default/files/2019-10/Righ%20to%20the%20City\\_PolicyPaper.pdf](https://www.durban2019.uclg.org/sites/default/files/2019-10/Righ%20to%20the%20City_PolicyPaper.pdf)

Plateforme mondiale pour le droit à la ville (2018). L'agenda du droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2019/09/A6.2\\_Right-to-the-city-agenda.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2019/09/A6.2_Right-to-the-city-agenda.pdf)

Plateforme mondiale pour le droit à la ville et Observatori DESC (2022). Vers la mise en œuvre du droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/03/guia\\_derecho\\_a\\_la\\_ciudad\\_odesc\\_pgdc\\_cast.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2022/03/guia_derecho_a_la_ciudad_odesc_pgdc_cast.pdf)

Huron, A. (2015). " Travailler avec des étrangers dans un espace saturé : Reclaiming and Maintaining the Urban Commons". Antipode, 47(4), 963-979.

- Instituto Procomum. (2021). Portfolio Procomum. Dernière consultation le 30 septembre 2022. [https://lab.procomum.org/wp-content/uploads/2022/06/Portfolio-Procomum-2021-FINAL\\_ENG.pdf](https://lab.procomum.org/wp-content/uploads/2022/06/Portfolio-Procomum-2021-FINAL_ENG.pdf)
- Karamallis A., Mudimu P. & Muller A. (2021) "Experiences in informal settlement upgrading : Zimbabwe & Namibia". GOLD VI Case-Based Contribution to Chapter 4 : Commoning, Barcelone : Cités et Gouvernements Locaux Unis, en partenariat avec KNOW, projet Knowledge in Action for Urban Equality, University College of London. Slum Dwellers International. Disponible à l'adresse [https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch4\\_commoning\\_2\\_0.pdf](https://gold.uclg.org/sites/default/files/2022-06/ch4_commoning_2_0.pdf)
- Kishimoto, S. ; Steinfort, L. & Petitjean, O. (2021). L'avenir est public. Vers une appropriation démocratique des services publics. Amsterdam/Paris : Transnational Institute. Disponible sur [https://www.tni.org/files/publication-downloads/Executive\\_summary\\_the\\_future\\_is\\_public\\_def\\_online\\_14july.pdf](https://www.tni.org/files/publication-downloads/Executive_summary_the_future_is_public_def_online_14july.pdf)
- Kolioulis, A. (2022). "Définir et discuter la notion de mise en commun". GOLD VI Working Paper Series #14, avril. Barcelone : Cités et Gouvernements Locaux Unis, en partenariat avec KNOW, projet Knowledge in Action for Urban Equality, University College of London. Disponible à l'adresse [https://gold.uclg.org/sites/default/files/14\\_defining\\_and\\_discussing\\_the\\_notion\\_of\\_commoning\\_by\\_alessio\\_kolioulis\\_the\\_bartlett\\_development\\_planning\\_unit\\_university\\_college\\_london.pdf](https://gold.uclg.org/sites/default/files/14_defining_and_discussing_the_notion_of_commoning_by_alessio_kolioulis_the_bartlett_development_planning_unit_university_college_london.pdf)
- La Hydra Cooperativa (2019). Patrimoine citoyen. Programme de développement des biens communs urbains à Barcelone. Disponible à l'adresse <https://lahidra.net/programa-de-desarrollo-de-los-comunes-urbanos-en-barcelona/>
- LabGov. Laboratoire de Bologne. Dernier accès le 30 septembre 2022. <https://labgov.city/explore-by-lab/bolognalab/>
- Mies, M. & Bennholdt-Thomsen, V. (2001). "Défendre, réclamer et réinventer les biens communs". Revue canadienne d'études du développement, 22(4) : 997-1023.
- Minim - Observatoire du Municipalisme. Dernière consultation le 30 septembre 2022. <https://minim-municipalism.org/>
- Puertas, A. (2021). Le droit à la ville : une feuille de route pour la justice climatique. Barcelone : Plateforme mondiale pour le droit à la ville. Disponible sur [https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/10/Right-to-the-City-Climate-Change\\_EN\\_OK4\\_alta.pdf](https://www.right2city.org/wp-content/uploads/2021/10/Right-to-the-City-Climate-Change_EN_OK4_alta.pdf)
- Quiroga Díaz, N. & Gago, V. (2014). " Los comunes en femenino. Cuerpo y poder ante la expropiación de las economías para la vida". Economía y Sociedad, 19(45), 1-18.
- Transnational Institute et al. (2021). L'avenir est public : Manifeste mondial pour les services publics. Disponible à l'adresse <https://futureispublic.org/wp-content/uploads/2021/10/El-futuro-es-publico-Manifiesto-global-por-los-servicios-públicos.pdf>
- Transnational Institute. Atlas des utopies. Dernière consultation le 30 septembre 2022. <https://transformativecities.org/atlas-of-utopias/>
- UNICEF (2020). " Le maire de Batticaloa et l'UNICEF signent un accord pour établir la première municipalité amie des enfants du Sri Lanka ". Disponible sur : <https://www.unicef.org/srilanka/press-releases/mayor-batticaloa-and-unicef-sign-agreement-establish-sri-lankas-first-child-friendly>
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2019). Document d'orientation sur les villes inclusives et accessibles. Congrès mondial de CGLU, Durban. Disponible sur : [https://www.uclg.org/sites/default/files/inclusive\\_accessible\\_cities\\_policypaper.pdf](https://www.uclg.org/sites/default/files/inclusive_accessible_cities_policypaper.pdf)
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2022). Série de documents de travail et référentiel de cas du rapport GOLD VI. Disponible sur <https://www.gold.uclg.org/reports/gold-vi>
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2022). Global Commons Town Hall Thinking Big Meeting, février. Disponible sur [https://www.uclgmeets.org/processes\\_groups/86?locale=en](https://www.uclgmeets.org/processes_groups/86?locale=en)
- Cités et Gouvernements Locaux Unis (2022). Pacte pour l'avenir : notre déclaration d'intention.

Nations Unies (2006). Convention relative aux droits des personnes handicapées. Disponible sur <https://www.un.org/development/desa/disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-2.html>

Nations Unies (2016). Nouvel agenda urbain. Disponible sur <https://habitat3.org/the-new-urban-agenda>

Nations Unies, (2021). Notre programme commun. Disponible sur <https://www.un.org/en/content/common-agenda-report/>

Fédération des travailleurs informels de Thaïlande, HomeNet Thaïlande et WIEGO, (2022). COVID-19 La crise et l'économie informelle à Bangkok, Thaïlande : Lasting Impacts and an Agenda for Recovery. Disponible sur : [https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/Bangkok\\_Report.pdf](https://www.wiego.org/sites/default/files/resources/file/Bangkok_Report.pdf)

#UCLGcongress  
daejeon2022.uclg.org

